



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta|CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

PHM-AEC

PHM-AEC  
64, Boulevard de Reuilly  
75012 Paris

# SANEF

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

SANEF

30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

PHM-AEC Société par actions simplifiée  
Société de commissariat aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris  
Siège social : 64 Boulevard de Reuilly 75012 Paris  
523 639 540 RCS Paris



PHM-AEC

KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta|CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

PHM-AEC  
64, Boulevard de Reuilly  
75012 Paris

## SANEF

30 Boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société SANEF,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SANEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »

*(Note 3.1.1. « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels)*

#### *Risque identifié*

Le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de l'infrastructure constituée du réseau autoroutier français, en exécution du contrat de concession venant à échéance au 31 décembre 2031, est constitué à hauteur de 1 414 millions d'euros par l'activité « Péages » au 31 décembre 2023, soit 97% du chiffre d'affaires total.

Les recettes de l'activité « Péages » sont composées d'un grand nombre de transactions de faible montant auxquelles est appliquée une loi tarifaire régie par le contrat de concession exploitée. Leur processus de gestion et de comptabilisation dépend d'un système d'information présentant un degré important d'automatisation ainsi que de procédures de contrôle interne manuelles ou automatiques.

Ce poste des états financiers nécessite la mise en œuvre d'une démarche d'audit particulière impliquant des travaux étendus sur le système d'information et le recours à des compétences spécifiques. Ces éléments nous ont conduits à considérer la comptabilisation des recettes de « Péages » comme un point clé de l'audit.

#### *Notre réponse au risque*

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place pour couvrir le risque identifié. Avec l'aide de nos propres experts en système d'information, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès aux données et à la gestion des applications ;
- Tests d'application et d'efficacité d'un échantillon de contrôles automatiques, semi-automatiques et manuels tels que le paramétrage des tarifs annuels et la correcte intégration des données issues des installations techniques de péage en comptabilité.

Nos travaux ont également consisté à :

- Réaliser des tests de comptabilisation du revenu pour un échantillon de transactions physiques réalisées à différentes périodes de l'exercice et sur différentes sections du réseau exploité ;
- Corroborer l'évolution du chiffre d'affaires comptabilisé avec les évolutions tarifaires et de trafic ;
- Réconcilier le chiffre d'affaires comptabilisé avec les données issues du système d'information ;
- Vérifier la réconciliation des recettes de péage comptabilisées avec les encaissements.

#### Evaluation des provisions sur domaine autoroutier concédé

(Notes 2.4. « Provisions pour maintien en état des ouvrages d'arts concédés », 3.1.7. « Dotations aux amortissements et provisions » et 3.2.9 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels)

#### *Risque identifié*

Afin de faire face à l'obligation contractuelle de maintien en état d'usage des infrastructures concédées, la société constitue des provisions dans ses comptes annuels au titre de la révision des ouvrages d'art. Le montant s'élève à 9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Ces provisions sont constituées pour couvrir les dépenses de maintien en l'état des ouvrages d'art. Elles sont déterminées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année, et réévaluées sur la base d'indices sectoriels appropriés (principalement l'indice TP01 – Index Travaux Publics – Général tous travaux).

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour maintien en état des infrastructures constitue un point clé de l'audit, dans la mesure où elle repose sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles.

#### *Notre réponse au risque*

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions, et examiné la pertinence de la méthodologie retenue et sa permanence par rapport aux exercices précédents.

Nos travaux ont également consisté à :

- Corroborer les données utilisées pour les calculs des provisions avec celles issues du budget des dépenses prévisionnelles sur 10 ans ;
- Apprécier la cohérence du budget de dépenses prévisionnelles par confrontation avec les réalisations observées sur les années précédentes ;
- Examiner le bien-fondé des hypothèses utilisées pour l'indexation des dépenses.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SANEF par l'assemblée générale du 13 avril 2021 pour le cabinet KPMG SA et du 16 septembre 2020 pour le cabinet PHM-AEC.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG SA était dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet PHM-AEC dans la 11<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 22 mars 2024  
KPMG SA

Paris, le 22 mars 2024  
PHM-AEC

..



Xavier Fournet  
Associé

Vincent Molinié  
Associé



## **Comptes sociaux**

**31 décembre 2023**

# SOMMAIRE

<b>ETATS DE SYNTHESE.....</b>	<b>4</b>
<b>1. COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>4</b>
<b>2. BILAN .....</b>	<b>5</b>
<b>3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....</b>	<b>6</b>
<b>1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>7</b>
1.1. CONTRAT DE CONCESSION .....	7
1.2. FAITS MARQUANTS .....	8
1.3. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2023 .....	8
<b>2. PRINCIPES COMPTABLES.....</b>	<b>9</b>
2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	9
2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCEDE.....	9
2.3. LA METHODE DES ACTIFS PAR COMPOSANTS.....	10
2.4. PROVISIONS POUR MAINTIEN EN ETAT DES OUVRAGES D'ART CONCEDES .....	10
2.5. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	11
2.6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	11
2.7. STOCKS.....	11
2.8. CREANCES .....	11
2.9. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	11
2.10. EMPRUNTS.....	11
2.11. CONVERSION DES CREANCES ET DETTES EN MONNAIES ETRANGERES .....	11
2.12. RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES .....	12
2.13. IMPOTS SUR LES RESULTATS .....	12
2.14. RISQUES FINANCIERS .....	12
2.15. CLASSEMENT DES CREANCES ET DETTES.....	12
<b>3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE .....</b>	<b>13</b>
3.1. COMPTE DE RESULTAT.....	13
3.1.1 <i>Chiffre d'affaires</i> .....	13
3.1.2 <i>Autres produits d'exploitation</i> .....	14
3.1.3 <i>Achats et charges externes</i> .....	14
3.1.4 <i>Charges de personnel</i> .....	15
3.1.5 <i>Autres charges de gestion</i> .....	15
3.1.6 <i>Impôts et taxes</i> .....	15
3.1.7 <i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i> .....	16
3.1.8 <i>Résultat financier</i> .....	16
3.1.9 <i>Résultat exceptionnel</i> .....	17
3.1.10 <i>Participation des salariés</i> .....	17
3.1.11 <i>Impôt sur les résultats</i> .....	17
3.2. BILAN.....	18
3.2.1 <i>Immobilisations incorporelles</i> .....	18
3.2.2 <i>Immobilisations corporelles</i> .....	19
3.2.3 <i>Immobilisations financières</i> .....	19
3.2.4 <i>Stocks</i> .....	20
3.2.5 <i>Clients et comptes rattachés</i> .....	20
3.2.6 <i>Autres créances et comptes de régularisation</i> .....	21
3.2.7 <i>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</i> .....	21
3.2.8 <i>Capitaux propres</i> .....	22
3.2.9 <i>Provisions pour risques et charges</i> .....	23
3.2.10 <i>Emprunts et dettes financières</i> .....	24
3.2.11 <i>Fournisseurs et comptes rattachés</i> .....	25
3.2.12 <i>Autres dettes et comptes de régularisation</i> .....	25

## Comptes sanef

3.2.13	Engagements hors bilan .....	26
3.3.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	27
3.3.1	Détermination de la marge brute d'autofinancement .....	27
3.3.2	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité .....	27
3.3.3	Acquisition d'immobilisations .....	27
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>28</b>
4.1.	CONSOLIDATION COMPTABLE .....	28
4.2.	INDICATEURS COMPTABLES ET FINANCIERS .....	28
4.3.	LITIGES .....	28
4.4.	CAHIER DES CHARGES.....	29
4.5.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES.....	29
4.6.	REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION .....	30
4.7.	HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES .....	30
<b>5.</b>	<b>LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS.....</b>	<b>31</b>
<b>6.</b>	<b>INFORMATIONS POST-CLOTURE.....</b>	<b>31</b>

<b>ETATS DE SYNTHESE</b>
--------------------------

**1. COMPTE DE RESULTAT**

(en milliers d'euros)	<i>Notes</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<i>3.1.1</i>	<b>1 463 084</b>	<b>1 378 527</b>
Autres produits d'exploitation	<i>3.1.2</i>	32 450	30 152
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(695 809)</b>	<b>(665 010)</b>
Achats et charges externes	<i>3.1.3</i>	(151 886)	(145 288)
Charges de personnel	<i>3.1.4</i>	(119 560)	(109 853)
Autres charges d'exploitation	<i>3.1.5</i>	(835)	(1 215)
Impôts et taxes	<i>3.1.6</i>	(135 051)	(131 544)
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>3.1.7</i>	(288 476)	(277 109)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>799 724</b>	<b>743 670</b>
<b>Résultat financier</b>	<i>3.1.8</i>	<b>149 971</b>	<b>43 116</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>949 695</b>	<b>786 786</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<i>3.1.9</i>	<b>5 967</b>	<b>11 544</b>
Participation des salariés	<i>3.1.10</i>	(14 130)	(13 294)
Impôt sur les résultats	<i>3.1.11</i>	(207 277)	(171 534)
<b>Résultat net</b>		<b>734 256</b>	<b>613 502</b>

## 2. BILAN

<b>ACTIF</b>	<i>Note</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
(en milliers d'euros)			
Immobilisations incorporelles	3.2.1	125 633	115 534
- Amortissements et provisions		(93 736)	(89 700)
Immobilisations corporelles	3.2.2		
- Domaine propre		23 384	13 519
- Domaine concédé		7 803 510	7 756 566
- Amortissements et provisions		(5 683 904)	(5 484 710)
Immobilisations financières	3.2.3	1 175 017	1 173 469
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>3 349 904</b>	<b>3 484 679</b>
Stocks et en-cours	3.2.4	3 879	3 807
Clients et comptes rattachés	3.2.5	133 854	136 443
Autres créances et comptes de régularisation	3.2.6	85 827	65 136
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3.2.7	208 529	235 712
<b>Total actif circulant</b>		<b>432 089</b>	<b>441 098</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 781 993</b>	<b>3 925 777</b>
<b>PASSIF</b>			
	<i>Note</i>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
(en milliers d'euros)			
Capital		53 090	53 090
Primes et réserves		658 787	658 787
Report à nouveau		316 184	316 184
Résultat		734 256	613 502
Subventions d'investissement		51 498	56 317
Provisions règlementées		0	0
<b>Capitaux propres</b>	3.2.8	<b>1 813 815</b>	<b>1 697 881</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	3.2.9	<b>66 630</b>	<b>60 160</b>
Emprunts et dettes financières	3.2.10	1 645 654	1 939 132
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2.11	31 966	34 666
Autres dettes et comptes de régularisation	3.2.12	223 928	193 938
<b>Total dettes</b>		<b>1 901 548</b>	<b>2 167 736</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 781 993</b>	<b>3 925 777</b>

### 3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Note	31.12.2023	31.12.2022
<b>Résultat net</b>		<b>734 256</b>	<b>613 502</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et provisions		286 976	267 990
Plus value / moins value de cession		(357)	(341)
Amortissement des subventions d'investissement		(5 588)	(5 567)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>3.3.1</b>	<b>1 015 287</b>	<b>875 585</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
Créances et comptes de régularisation		(18 939)	(6 751)
Stock en cours		(72)	(48)
Dettes d'exploitation et autres dettes		30 750	25 547
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>3.3.2</b>	<b>11 739</b>	<b>18 748</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>1 027 026</b>	<b>894 333</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			
	3.3.3	(143 501)	(190 623)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
		489	703
Variation nette des autres immobilisations financières			
		(1 816)	(410 814)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(144 828)</b>	<b>(600 734)</b>
Dividendes versés aux actionnaires			
		(613 502)	(665 787)
Augmentation ou réduction de capital			
Subventions d'investissement reçues			
		768	2 079
Emission d'emprunts			
			1 000 000
Remboursement d'emprunts			
		(350 000)	(676 500)
Autres variations			
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(962 734)</b>	<b>(340 208)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(80 536)</b>	<b>(46 610)</b>
Trésorerie d'ouverture			
		226 097	272 707
Trésorerie de clôture (1)			
		145 561	226 097
(1) Trésorerie de clôture			
Valeurs mobilières de placement et disponibilités			
		208 529	235 712
Concours bancaires courants			
		(33)	(6 736)
Comptes courants cash pooling			
		(62 936)	(2 879)
<b>Trésorerie de clôture</b>		<b>145 561</b>	<b>226 097</b>

## ANNEXE AUX COMPTES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan, au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

### ***1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS***

---

#### *1.1. Contrat de concession*

- ✓ La société Sanef est titulaire d'une convention avec l'État français lui octroyant la concession de 1.406 kilomètres d'autoroutes dont 1.396 sont en service au 31 décembre 2023.
- ✓ La société Sanef a signé fin 2004 un nouveau cahier des charges destiné à construire l'équilibre à long terme de la concession suite à la réforme mise en œuvre par l'ordonnance du 28 mars 2001, qui s'est notamment traduite par l'abandon de la garantie de l'Etat et le report de l'échéance de la concession jusqu'en 2028.

La société Sanef a également signé fin 2004 le contrat d'entreprise 2004-2008 qui assure à la société les évolutions tarifaires lui permettant la mise en œuvre des opérations programmées.

- ✓ Dans le cadre du processus de privatisation de la société (cf. 1.3) un avenant au cahier des charges a été approuvé par le Conseil d'Administration de Sanef le 27 avril 2006.
- ✓ La société a signé début 2011 un contrat d'entreprise couvrant la période 2010-2014.
- ✓ Dans le cadre du Grenelle de l'environnement et du plan de relance de l'économie, Sanef a signé le 25 janvier 2010 avec l'Etat un engagement d'investissements pour le développement durable de l'ordre de 170 millions d'euros sur 3 ans en contrepartie de l'allongement de l'échéance du contrat de concession d'une année supplémentaire, à 2029.
- ✓ En 2015, le contrat de concession de Sanef a été porté à échéance 31 décembre 2031.

L'actionnaire unique de Sanef est la société Holding d'Infrastructures de Transports (HIT). Sanef est également intégrée dans le groupe fiscal dont HIT est la tête.

### *1.2. Faits marquants*

Le 14ème avenant à la convention de concession de Sanef a été approuvé par le décret n°2023-44 du 30 janvier 2023 publié au Journal Officiel le 31 janvier 2023. Cet avenant prévoit la réalisation de divers aménagements pour un montant d'environ 143 millions d'euros (valeur janvier 2020) pour Sanef. Ce plan d'investissements permettra de répondre à des enjeux multiples, tels que :

- Les mobilités du quotidien et bas carbone : un pôle d'échanges multimodal, des voies réservées, des parkings de covoiturage et des aménagements de diffuseurs autoroutiers,
- La préservation de la biodiversité : un passage à faune, des aménagements pour contribuer à la protection de la ressource en eau,
- Le service et la sécurité pour les chauffeurs poids-lourds avec des nouvelles places de parking dédiées et des parkings sécurisés.

### *1.3. Faits majeurs de l'exercice 2023*

Le trafic cumulé est en hausse par rapport à la même période de 2022 soit +2,6%.

Dans ces conditions le chiffre d'affaires péage se situe à 1 414 millions d'euros, soit une évolution de +83 millions d'euros par rapport à 2022.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

---

Les comptes annuels de Sanef sont établis en conformité avec la réglementation comptable en vigueur en France et en particulier avec les règlements publiés par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

### 2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels amortissables sur une durée de 3 à 5 ans.

### 2.2. Immobilisations corporelles du domaine concédé

Les immobilisations inscrites au bilan de Sanef correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession. Les règles régissant leur traitement comptable ainsi que leur amortissement sont les suivantes :

- les immobilisations du domaine concédé :

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes décrites dans la note 1, de même qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute et de ses installations accessoires, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

Les immobilisations du domaine concédé correspondent soit à des immobilisations « non renouvelables » pendant la durée de la concession (notamment infrastructures et ouvrages d'art) soit à des immobilisations « renouvelables » qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession (matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéo surveillance, informatique, de transport et outillages).

Les investissements correspondant aux immobilisations « non renouvelables » sont répartis entre les immobilisations correspondant à la construction initiale et les immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations du domaine concédé sont inscrites au bilan à leur coût de revient historique, incluant des intérêts intercalaires et certaines charges directes affectées.

- les amortissements des immobilisations du domaine concédé :

Les immobilisations « non renouvelables » font l'objet d'un amortissement dit « de caducité », calculé selon le mode linéaire, sur la durée comprise entre la date de leur mise en service et la date de fin de concession. Cet amortissement, qui est classé en charges d'exploitation, n'a pas pour objet de constater une dépréciation technique des constructions mais de ramener leur valeur nette comptable à une valeur nulle à l'expiration de la concession.

Les immobilisations d'exploitation « renouvelables » sont celles qui ont une durée de vie inférieure à celle de la concession ; elles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation calculé selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilité, entre trois et dix ans.

<i>Durées d'utilité</i>	<i>Nombre d'années</i>
<i>Couches de roulement</i>	<i>10</i>
<i>Matériels et outillages</i>	<i>5 à 8 ans</i>
<i>Matériels informatiques</i>	<i>3</i>
<i>Matériels de transport</i>	<i>5</i>
<i>Agencement et installations</i>	<i>8 à 10 ans</i>

Un amortissement de caducité est également calculé sur les immobilisations d'exploitation « renouvelables » ; il a pour objet d'étaler sur la durée de la concession la moins-value qui résulterait de la remise gratuite des immobilisations d'exploitation « renouvelables » au concédant en fin de concession si seul un amortissement pour dépréciation était pratiqué.

Pour les immobilisations d'exploitation « renouvelables », la dotation aux amortissements de caducité est calculée sur la base nette comptable correspondant au coût d'acquisition des biens diminué du cumul de l'amortissement pour dépréciation à la clôture de l'exercice et du cumul de l'amortissement de caducité à l'ouverture de l'exercice.

Dans un souci de meilleure compréhension par la communauté financière, les amortissements de caducité et les amortissements pour dépréciation sont présentés ensemble dans le compte de résultat et au bilan. Dans le compte de résultat, ils constituent une charge d'exploitation, et au bilan, ils sont présentés en déduction des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

### 2.3. *La méthode des actifs par composants*

Depuis l'exercice 2002, la société applique les dispositions du règlement 2002-10 complété par le règlement 2003-7 du Comité de la Réglementation Comptable : à ce titre elle enregistre en immobilisations et amortit linéairement sur une durée moyenne de dix ans les renouvellements des couches de roulement des chaussées.

Lors de la première application de cette méthode en 2002, Sanef a procédé à un retraitement rétrospectif de cette catégorie de dépenses, ce qui a entraîné sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2002 une augmentation de la valeur nette des actifs immobilisés de 31.184 millions d'euros et une augmentation des capitaux propres de 15.094 millions d'euros, après prise en compte de l'effet d'impôt.

### 2.4. *Provisions pour maintien en état des ouvrages d'art concédés*

Depuis l'exercice 2011, la société a constitué une provision pour maintien en état des ouvrages d'art concédés. Dans le cadre de sa concession, la société a des obligations contractuelles de maintenance ou de rétablissement des infrastructures de type ouvrage d'art. Sanef a effectué lors de l'exercice 2011 un travail complet d'inventaire des pathologies sur ouvrage d'art nécessitant une réparation, à l'exception de tout élément d'amélioration, et provisionné la meilleure estimation du montant nécessaire pour couvrir cette obligation. Cette opération d'inventaire a été renouvelée au cours des exercices 2018 et 2019 et une nouvelle estimation du risque a été provisionnée, désormais ces opérations d'inventaire sont réalisées annuellement.

#### 2.5. *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissement, reçues pour assurer le financement d'immobilisations de construction, sont inscrites en capitaux propres. Elles sont reprises en résultat sur la durée de la concession simultanément à la comptabilisation des dotations aux amortissements de caducité sur les immobilisations de construction auxquelles elles se rapportent.

#### 2.6. *Immobilisations financières*

Les titres de participation des filiales sont inscrits au bilan à leur coût historique. Une provision est constituée si la valeur d'inventaire, déterminée sur la base des perspectives financières ou de la situation nette comptable des filiales et participations, est inférieure au coût d'acquisition.

#### 2.7. *Stocks*

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au coût de revient.

#### 2.8. *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

#### 2.9. *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition, ou pour leur valeur liquidative si cette dernière est inférieure. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### 2.10. *Emprunts*

Les primes d'émission ou de remboursement d'emprunts engagées au titre des émissions obligataires sont inscrites à l'actif en charges à répartir et sont amorties linéairement sur la durée des emprunts concernés, ceux-ci étant remboursés in fine.

#### 2.11. *Conversion des créances et dettes en monnaies étrangères*

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours de change à la clôture. Les écarts de change résultant de cette réévaluation sont enregistrés au compte d'écart de conversion et font l'objet d'une provision pour pertes et charges lorsqu'ils traduisent une perte latente.

2.12. *Retraites et engagements assimilés*

La totalité des engagements de la société à l'égard du personnel est provisionnée au bilan et la variation de ces engagements est comptabilisée en charges de personnel. Un changement de méthode comptable a été appliqué en 2022 pour prendre en compte les recommandations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2013-02 modifiées le 5/11/2021 suite aux décisions du comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») relative à l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service (voir note 1.4).

2.13. *Impôts sur les résultats*

La société Sanef ne comptabilise pas d'impôts différés dans ses comptes annuels.

2.14. *Risques financiers*

La société Sanef opère exclusivement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Elle ne supporte donc pas de risque de change sur les transactions qu'elle effectue.

2.15. *Classement des créances et dettes*

Les créances et dettes sont classées selon leur nature à l'actif et au passif sans considération de leur date d'échéance.

Sauf indication contraire, les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an.

### 3. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

#### 3.1. Compte de résultat

##### 3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Péages	1 413 838	1 331 136
Chiffre d'affaires hors péages	49 245	47 391
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 463 084</b>	<b>1 378 527</b>

Détail du chiffre d'affaires hors péage :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Ventes d'abonnements et de services télématiques	6 347	5 735
Redevances des installations commerciales (a)	33 514	33 279
Ventes de carburants et autres marchandises	31	15
Services Télécom (b)	6 186	5 393
Prestations d'ingénierie (c)	3 168	2 970
<b>Chiffre d'affaires hors péage</b>	<b>49 245</b>	<b>47 391</b>

##### a) Redevances des installations commerciales

Il s'agit des redevances reçues des tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

##### b) Services télécoms

Ils correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunication.

##### c) Prestations d'ingénierie et ventes de systèmes

Les services d'ingénierie portent essentiellement sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, du conseil et prestations de services diverses.

### 3.1.2 *Autres produits d'exploitation*

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Transfert de charges immobilisées	10 704	9 216
Remboursement de sinistres	6 691	5 651
Locations diverses	584	525
Mise à disposition de personnel	1 721	1 050
Produits accessoires divers	12 526	13 547
Autres produits	223	164
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>32 450</b>	<b>30 152</b>

### 3.1.3 *Achats et charges externes*

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Energie, fournitures et pièces détachées	(18 222)	(15 322)
Entretien sur infrastructures	(8 805)	(8 358)
Entretien courant	(18 020)	(18 131)
Redevance domaniale	(51 701)	(47 603)
Autres charges et prestations externes	(55 138)	(55 874)
<b>Achats et charges externes</b>	<b>(151 886)</b>	<b>(145 288)</b>

La redevance domaniale, instituée par le décret n° 97-606 du 31 mai 1997, est due par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour l'occupation du domaine public.

Le contrat d'accord industriel, « Industrial Agreement », conclu entre Sanef SA et Abertis Infraestructuras SA le 12 juin 2017 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet, pour le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique y afférent (Cf. 4.5), se traduit dans les comptes de Sanef au niveau du poste « autres charges et prestations externes » par une charge de 19.862 milliers d'euros en 2023 et 19.023 milliers d'euros en 2022.

### 3.1.4 Charges de personnel

#### a) Analyse des charges

Les charges de personnel de la société Sanef se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Salaires et traitements	(77 967)	(74 176)
Charges sociales <u>et engagements sociaux différés</u> (1)	(35 964)	(31 805)
Intéressement et abondement plan d'épargne	(5 630)	(3 872)
<b>Charges de personnel</b>	<b>(119 560)</b>	<b>(109 853)</b>

(1) Engagements sociaux différés : Cf. 3.2.9 provisions pour autres charges.

Un nouvel Accord d'intéressement au niveau du Groupe Sanef a été conclu le 26 juin 2021 pour une durée déterminée de trois ans. Il s'applique aux exercices allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

	31.12.2023	31.12.2022
Cadres	321	296
Agents de maîtrise	542	571
Employés	563	575
<b>Effectifs</b>	<b>1 426</b>	<b>1 442</b>

Les informations détaillées ci-dessus concernent les effectifs moyens pondérés de la société.

### 3.1.5 Autres charges d'exploitation

Les « autres charges d'exploitation » comprennent essentiellement les jetons de présence alloués en 2023 pour 208 milliers d'euros et 208 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022, les pertes sur créances pour 367 milliers d'euros en 2023 et 692 milliers d'euros en 2022, ainsi que les indemnités accordées aux usagers dans le cadre de transactions au titre des dégâts accidents survenus sur le réseau (215 milliers d'euros 2023 et 289 milliers d'euros en 2022).

### 3.1.6 Impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Taxe d'aménagement du territoire	(94 715)	(88 493)
Contribution économique territoriale	(22 598)	(26 181)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(3 325)	(3 056)
Autres impôts et taxes	(14 413)	(13 814)
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(135 051)</b>	<b>(131 544)</b>

La Contribution économique territoriale (CET), est composée de deux contributions : la Contribution foncière des entreprises (CFE) assise sur les biens passibles d'une taxe foncière et la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

En 2023 la CET représente 5.065 milliers d'euros au titre de la CVAE et 17.533 milliers d'euros au titre de la CFE y compris le dégrèvement au titre du plafonnement de la taxe, en fonction de la valeur ajoutée, pour 15.606 milliers d'euros.

La Loi de Finance 2020 adoptée le 28 décembre 2019 a porté le tarif de la taxe d'aménagement du territoire de 7.32 euros à 7.36 euros par milliers de kilomètres parcourus au 1er janvier 2020, ce taux est de 7.83 en 2023.

### 3.1.7 Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Amortissement pour dépréciation des chaussées	(46 701)	(46 432)
Amortissement pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (autres que chaussées)	(30 436)	(31 057)
Amortissement de caducité des immobilisations	(202 554)	(198 760)
<b>dont :</b> Caducité des immobilisations non renouvelables	(202 703)	(197 985)
Caducité des immobilisations renouvelables	149	(775)
Dotations nettes aux provisions	(8 786)	(861)
<b>dont :</b> Dotation aux provisions pour révision des Ouvrages d'Art	1 554	(1 543)
Dotation aux provisions d'exploitation (1)	(20 339)	(11 089)
Reprises de provisions d'exploitation (1)	9 999	11 770
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>(288 476)</b>	<b>(277 109)</b>

(1) Hors engagements sociaux différés (Cf. Charges de personnel 3.1.4).

### 3.1.8 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts et indexation des emprunts	(30 731)	(92 681)
Amortissement des frais d'émission et des primes sur emprunts	(815)	(815)
Autres produits et charges financiers nets	181 517	136 613
<b>dont :</b> Autres produits financiers	182 689	143 722
Autres charges financières	(1 172)	(7 109)
<b>Résultat financier</b>	<b>149 971</b>	<b>43 116</b>

En 2022, le poste « intérêts et indexation des emprunts » comprenait le paiement d'une prime de remboursement de 52 millions d'euros dans le cadre du remboursement anticipé de l'emprunt BNP DEXIA. Afin de procéder au remboursement de l'emprunt BNP Dexia, Sanef avait conclu avec sa maison-mère HIT un contrat de prêt intragroupe de 1.000 millions d'euros, et Sanef avait conclu un contrat de prêt avec SAPN de 407 millions d'euros. Ces prêts intragroupes reprennent les conditions de l'émission obligataire de HIT, notamment le taux d'intérêt de 1,475%.

En 2023 Sanef a procédé à un remboursement partiel à HIT de ce prêt pour un montant de 350 millions d'euros.

En 2023 le poste « autres produits et charges financiers » comprend les dividendes de Sapn décidés en assemblée générale en avril 2023 pour 152.262 milliers d'euros, les dividendes de SE BPNL pour 484 milliers d'euros, de Leonord pour 49 milliers d'euros, de Bip & Go pour 10.187 milliers d'euros et de Sanef 107.7 pour 700 milliers d'euros.

En 2022 le poste comprenait les dividendes versés par Sapn pour 121.482 milliers d'euros et par les sociétés Bip & Go pour 9.190 milliers d'euros, SE BPNL pour 341 milliers d'euros, Leonord pour 58 milliers d'euros, et Sanef 107.7 pour 700 milliers d'euros

### 3.1.9 *Résultat exceptionnel*

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Plus-values et moins-values de cessions d'immobilisations	357	341
Dotations et reprises de provisions pour risques et charges	(157)	6 241
Amortissement des subventions d'investissement	5 588	5 567
Autres produits et charges exceptionnels nets	179	(605)
<b>dont</b> : Autres produits exceptionnels	395	540
Autres charges exceptionnelles	(217)	(1 146)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>5 967</b>	<b>11 544</b>

### 3.1.10 *Participation des salariés*

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
<b>Participation des salariés</b>	<b>(14 130)</b>	<b>(13 294)</b>

Sanef a conclu un accord applicable à compter de l'année 2006 et pour une durée indéterminée.

### 3.1.11 *Impôt sur les résultats*

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006 Sanef est rattachée au périmètre d'intégration fiscale du groupe dont HIT est la tête. Son résultat est ainsi pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble du groupe.

## Comptes sanef

HIT est seule redevable de l'impôt sur les bénéfices. Chaque filiale intégrée fiscalement contribue à l'impôt, la contribution d'impôt étant calculée sur son résultat propre, déterminé comme si la société était imposée séparément.

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Charge d'impôt relative aux opérations de l'exercice	(207 277)	(171 534)
<b>Total</b>	<b>(207 277)</b>	<b>(171 534)</b>

Le taux d'imposition global à l'impôt sur les sociétés est de 25.77 %.

Les impôts différés ne sont pas comptabilisés.

Au 31.12.2023 la situation fiscale latente est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2023
<b>Actif d'impôts futurs</b>	<b>21 729</b>
Congés Payés	1 848
Participation des Salariés	3 645
Provision pour retraite et assimilés	10 522
Autres provisions non déductibles	5 714
<b>Passif d'impôts futurs</b>	<b>(17 179)</b>
Charges immobilisées	(17 179)

## 3.2. Bilan

### 3.2.1 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	125 633	115 534
Amortissement immobilisations incorporelles	(93 736)	(89 700)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 897</b>	<b>25 834</b>

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels amortis sur une période de 3 à 5 ans.

## Comptes sanef

Les variations s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31.12.2022	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	Mises en service	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	99 355	49	0	2 678	102 082
Immobilisations en cours	16 179	10 233	0	(2 861)	23 551
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>115 534</b>	<b>10 282</b>	<b>0</b>	<b>(183)</b>	<b>125 633</b>

  

Amortissements (en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises et cessions	Autres	31.12.2023
Amortissement immobilisations incorporelles	89 700	4 036			93 736
<b>Immobilisation incorporelles</b>	<b>89 700</b>	<b>4 036</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>93 736</b>

### 3.2.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31.12.2022	Acquisitions ou virement	Cessions et sorties	Mises en service	31.12.2023
Immobilisations du domaine privé	13 519	10 334	(446)	(23)	23 384
Immobilisations de constructions en service	6 445 027	9 054	0	99 084	6 553 166
Immobilisations de construction – Chaussées renouvelables	462 219	1 256	(62 963)	26 716	427 229
Immobilisations d'exploitation en service	574 504	1 711	(13 185)	16 044	579 074
Immobilisations en cours	274 815	110 864	0	(141 639)	244 040
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>7 770 085</b>	<b>133 219</b>	<b>(76 593)</b>	<b>183</b>	<b>7 826 894</b>

Amortissements (en milliers d'euros)	31.12.2022	Dotations	Reprises et cessions	Transfert	31.12.2023
Amortissements pour dépréciation des immobilisations du domaine privé	9 073	399	(434)		9 038
Amortissements pour dépréciation des immobilisations d'exploitation	493 403	25 909	(13 065)	0	506 248
Amortissements pour dépréciation - Chaussée renouvelables	250 746	46 701	(62 963)	(1 450)	233 033
Amortissement de caducité des immobilisations non renouvelables	4 657 321	202 795		1 450	4 861 566
Amortissement de caducité des immobilisations d'exploitation	74 168		(149)		74 019
<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>5 484 710</b>	<b>275 804</b>	<b>(76 611)</b>	<b>0</b>	<b>5 683 904</b>

### 3.2.3 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Participations	600 700	600 700
Créances rattachées à des participations	573 331	571 515
Dépréciation	0	
Prêts	539	822
Autres immobilisations financières	446	432
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 175 017</b>	<b>1 173 469</b>

Au 31 décembre 2023 le poste « participations » comprend 599.909 milliers d'euros de participation chez SAPN.

## Comptes sanef

Sanef a signé le 24 novembre 2014, au travers du groupement Leonord constitué en partenariat avec le groupe de BTP Fayat et le fonds d'investissement FIDEPP 2 du groupe BPCE le contrat pour la mise en sécurité et l'exploitation-maintenance du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (BPNL).

Dans le cadre de ce contrat, la Société d'Exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon (SE BPNL) détenue à 100% par Sanef et la société Leonord Exploitation détenue à 85% par Sanef, sont en charge, depuis le 2 janvier 2015 et pour une durée de 20 ans, de l'exploitation et du maintien de l'ouvrage.

Sanef détient 35% de la société Leonord pour 244 milliers d'euros et 85% de la société Leonord Exploitation pour 34 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023 le poste « créances rattachées à des participations » comprend une avance en compte courant à Léonord pour 608 milliers d'euro, ainsi que deux prêts consentis à Sapn, un pour 160 millions d'euros, et le second pour 407 millions d'euros.

Le montant des « prêts » correspond à l'investissement obligatoire dans l'effort de construction pour 358 milliers d'euros, à une avance versée à la Société des Pétroles Shell dans le cadre d'une convention pour le financement de la réalisation de la station d'épuration de l'aire de la Baie de Somme pour 182 milliers d'euros.

### 3.2.4 Stocks

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Stocks et en-cours	3 879	3 807
Dépréciation des stocks	-	-
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>3 879</b>	<b>3 807</b>

Les stocks sont constitués uniquement du sel et du carburant.

### 3.2.5 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Clients - Péages (abonnés,...)	104 401	99 510
Clients - Activités annexes	29 618	37 335
Dépréciation créances douteuses	-165	-402
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>133 854</b>	<b>136 443</b>

Les clients « activités annexes » comprennent les produits à recevoir sur les installations commerciales soit 7.312 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et 13.440 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Le poste comprend également les facturations à établir pour 6.786 milliers d'euros à Sapn, pour 1.652 milliers d'euros à SEBPNL au titre des contrats d'assistance technique et de prestations, pour 568 milliers d'euros à Bip & Go au titre des contrats d'assistance technique et de prestations.

## Comptes sanef

Au 31 décembre 2023 les dépréciations concernent essentiellement les clients péages pour 91 milliers d'euros, les clients « télécom » pour 19 milliers d'euros et les clients divers pour 55 milliers d'euros.

### 3.2.6 *Autres créances et comptes de régularisation*

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Etat et autres organismes publics	43 132	25 554
Autres créances et produits à recevoir	12 391	10 604
Charges constatées d'avance	27 290	25 151
Charges à répartir et comptes de régularisation	3 013	3 828
<b>Autres créances et comptes rattachés</b>	<b>85 827</b>	<b>65 136</b>

Au 31 décembre 2023 les « autres créances » comprennent 5.383 milliers d'euros de comptes courants fonctionnant dans le cadre d'une convention de trésorerie intragroupe contre 4.873 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (Cf. 4.5).

Le poste « créances sur l'Etat et organismes publics » comprend 30.588 milliers d'euros de produits à recevoir de l'Etat au titre du dégrèvement pour plafonnement de la CET (contribution économique territoriale) à 2% de la Valeur ajoutée au titre de 2022 pour 14.467 milliers d'euros et à 1,625 % de la Valeur ajoutée au titre de 2023 pour 16.121 milliers d'euros

Au 31 décembre 2023 les « charges constatées d'avance » comprennent essentiellement la quote-part de redevance domaniale relative au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour 26.942 milliers d'euros. Au 31 décembre 2022 ce poste comprenait essentiellement la redevance domaniale relative au 1<sup>er</sup> semestre 2023 pour 24.759 milliers d'euros. (Cf. 3.1.3).

Les « charges à répartir » sont constituées du montant non amorti des primes d'émission et de remboursement d'emprunts.

### 3.2.7 *Valeurs mobilières de placement et disponibilités*

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Valeurs mobilières de placement	144 000	114 000
Disponibilités	64 529	121 712
<b>Valeurs mobilières de placement et disponibilités</b>	<b>208 529</b>	<b>235 712</b>

Les « valeurs mobilières de placement » comprennent principalement des SICAV de trésorerie, des bons de caisse ou des certificats de dépôt négociables.

La société ne détient pas d'actions propres.

3.2.8 *Capitaux propres*

	01.01.2023	Affectation du résultat	Dividendes	Subventions reçues moins reprise	Provisions règlementées	Résultat de l'exercice	31.12.2023
(en milliers d'euros)							
Capital	53 090						53 090
Primes d'émission	652 426						652 426
Réserve légale et plus-value LT	6 361						6 361
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	316 184						316 184
Résultat 31.12.2022	613 502		(613 502)				0
Résultat 31.12.2023	0					734 256	734 256
Subventions d'investissements	56 317			(4 819)			51 498
Provisions règlementées							
	<b>1 697 881</b>	<b>0</b>	<b>(613 502)</b>	<b>(4 819)</b>	<b>0</b>	<b>734 256</b>	<b>1 813 815</b>

	01.01.2022	Affectation du résultat	Dividendes	Subventions reçues moins reprise	Provisions règlementées	Résultat de l'exercice	31.12.2022
(en milliers d'euros)							
Capital	53 090						53 090
Primes d'émission	652 426						652 426
Réserve légale et plus-value LT	6 361						6 361
Autres réserves							0
Report à nouveau	309 117				7 067		316 184
Résultat 31.12.2021	665 787		(665 787)				0
Résultat 31.12.2022						613 502	613 502
Subventions d'investissements	59 805			(3 488)			56 317
Provisions règlementées							
	<b>1 746 587</b>	<b>0</b>	<b>(665 787)</b>	<b>(3 488)</b>	<b>7 067</b>	<b>613 502</b>	<b>1 697 881</b>

Le capital social de la société Sanef s'élève à 53.090.462 euros divisé en 76.615.132 actions d'une valeur unitaire de 0,69 euros.

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, il n'existe aucun instrument de dilution.

Le report à nouveau a augmenté de 7 067 milliers d'euros en 2022, en lien avec le changement de méthode comptable concernant les recommandations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) n° 2013-02 modifiées le 5/11/2021 suite aux décisions du comité d'interprétation des normes IFRS (« IFRS IC ») relative à l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service.

Au cours de l'exercice 2023, Sanef a perçu 768 milliers d'euros de subventions d'investissement et celles-ci ont fait l'objet d'une reprise de 5.588 milliers d'euros.

Sur l'exercice 2022 les subventions d'investissement avaient augmenté de 2.079 milliers d'euros, la reprise ayant été de 5.567 milliers d'euros.

### 3.2.9 Provisions pour risques et charges

	01.01.2023	Dotation	Reprise (provisions utilisées)	Reprise (provisions non utilisées)	31.12.2023
(en milliers d'euros)					
Retraites et engagements assimilés	<b>20 280</b>	<b>813</b>	<b>(834)</b>	<b>(2 784)</b>	<b>17 475</b>
<b>dont :</b>					
Engagement de retraite	19 698	813	(697)	(2 784)	17 029
Médailles du travail	582		(137)		446
Litiges	<b>2 923</b>	559	(402)		<b>3 080</b>
Révision des Ouvrages d'Art	<b>11 002</b>		(1 554)		<b>9 448</b>
Autres provisions pour risques	<b>20 622</b>	4 446	(530)	(4 109)	<b>20 429</b>
Autres provisions pour charges	<b>5 333</b>	15 489	(4 623)		<b>16 199</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>60 160</b>	<b>21 307</b>	<b>(7 943)</b>	<b>(6 893)</b>	<b>66 630</b>

#### Provisions pour retraites et engagements assimilés :

Sanef a pris en compte les impacts de la modification de régime concernant la réforme des retraites adoptée en France pour laquelle la loi a été promulguée le 14 avril 2023.

Cette réforme s'articule autour de deux points principaux à savoir le recul progressif de l'âge légal de départ en retraite (de 62 à 64 ans) et l'augmentation de la durée de cotisation (à 43 annuités) pour bénéficier du taux plein. Cette réforme a conduit à diminuer la valeur de l'engagement.

Les principales hypothèses d'évaluation retenues par le groupe au 31 décembre 2023 sont :

- taux d'actualisation : 4,00 % (taux de rendement des obligations émises par les sociétés de 1<sup>ère</sup> catégorie),
- taux moyen de revalorisation des rémunérations : 2.75 %.

Le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2023 est de 17.029 milliers d'euros.

#### Provisions pour révision des ouvrages d'art :

(Cf. 2.4 et 3.1.7)

#### Provisions pour autres charges :

Depuis 2015 le groupe Sanef a engagé des initiatives pour l'amélioration de sa performance, notamment au travers de l'ouverture de négociations avec les Instances Représentatives du Personnel pour la mise en place d'une GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels). En avril 2023 un nouvel accord a été conclu pour une période de trois ans la société Sanef a constitué à ce titre une nouvelle provision pour mesures d'accompagnement de la GEPP.

3.2.10 *Emprunts et dettes financières*

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts à taux fixe	1 550 000	1 900 000
<b>Dont :</b> Emprunt BNP-Dexia		
Emprunt obligataire public	900 000	900 000
Emprunt HIT	650 000	1 000 000
Emprunts CNA à taux variable ou révisable		
Autres emprunts à taux variable ou révisable		
<b>sous-total emprunt (capital)</b>	<b>1 550 000</b>	<b>1 900 000</b>
Autres dettes	74 501	20 087
<b>sous-total</b>	<b>1 624 501</b>	<b>1 920 087</b>
Intérêts courus	21 153	19 045
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>1 645 654</b>	<b>1 939 132</b>

Sanef a procédé en 2023 à un remboursement anticipé du prêt intragroupe HIT mis en place en 2022 pour 1 000 millions d'euros dans le cadre du remboursement anticipé de l'emprunt BNP DEXIA. Ce prêt intragroupe est désormais porté à 650 millions d'euros fin 2023.

Tableau de l'endettement net :

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts et dettes financières	1 644 844	1 937 690
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	208 529	235 712
<b>Endettement net</b>	<b>1 436 315</b>	<b>1 701 978</b>
<i>Variation</i>	<i>(265 663)</i>	<i>334 126</i>

Au 31 décembre 2023 l'échéancier de remboursement du principal des dettes financières de la société était le suivant :

Années	Capital à moins d'un an	Capital entre 5 ans	1 à 5 ans	Capital à plus de 5 ans	Total restant à rembourser
2023					0
2024					0
2025					0
2026		600 000			600 000
2027					0
2028				300 000	300 000
2029					0
2030				650 000	650 000
<b>Total 31.12.2023</b>	<b>0</b>	<b>600 000</b>	<b>950 000</b>	<b>1 550 000</b>	
<b>Total 31.12.2022</b>	<b>0</b>	<b>600 000</b>	<b>1 300 000</b>	<b>1 900 000</b>	

Poste « autres dettes » financières :

Au 31 décembre 2023, outre les dépôts et cautionnements reçus pour 6.149 milliers d'euros ce poste comprend des comptes courants des sociétés liées de Sapn pour 68.000 milliers d'euros et les intérêts qui s'y rapportent pour 319 milliers d'euros. Ces comptes courants fonctionnent dans le cadre d'une convention de trésorerie intragroupe mise en place en décembre 2004.

**3.2.11 Fournisseurs et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>31 966</b>	<b>34 666</b>

**3.2.12 Autres dettes et comptes de régularisation**

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dettes sur immobilisations	50 218	54 664
Dettes fiscales et sociales (dont Participation des salariés)	158 652	124 738
Produits constatés d'avance et comptes de régularisation	7 178	6 669
Autres dettes	7 880	7 868
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>223 928</b>	<b>193 938</b>

Au 31 décembre 2023 les « produits constatés d'avance » représentent 7.178 milliers d'euros.

Les dettes fiscales et sociales comprennent 14.129 milliers d'euros de dette provisionnée au titre de la « Participation des salariés » et 3.639 milliers d'euros de dette provisionnée au titre de l'Intéressement.

Les « produits constatés d'avance » d'exploitation concernent pour 8 milliers d'euros les redevances d'installations commerciales étalées sur la durée restant à courir des contrats, pour 7.164 milliers d'euros les redevances de mise-à-disposition de fibres optiques auprès des opérateurs de télécommunication.

Le poste « autres dettes » concerne pour 5.156 milliers d'euros le compte courant HIT représentant le solde de la contribution d'impôt sociétés due par Sanef à HIT au titre de 2023, les dettes d'exploitation, dont 2.338 milliers d'euros au titre des mandants TIS et 295 milliers d'euros au titre de commissions bancaires.

Ce poste comprenait au 31 décembre 2022 le compte courant de HIT pour un montant de 5.333 milliers d'euros qui représente le solde de la contribution d'impôt sociétés due par Sanef à HIT, tête de groupe fiscal, au titre de 2022 (Cf. 3.1.11 et 4.5).

### 3.2.13 Engagements hors bilan

#### a) Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Cautions et garanties données	908	908
<b>Total</b>	<b>908</b>	<b>908</b>

#### Cautions et garanties données

Sanef a donné les garanties bancaires suivantes :

- Une garantie pour un montant de 900 milliers d'euros en faveur d'ALBEA dans le cadre du projet A150.

Autres garanties données au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	Montant de la garantie
<b>Bénéficiaire :</b>	
CCI Grand Lille Aéroport	8
<b>Total</b>	<b>8</b>

#### b) Engagements reçus

Les engagements reçus concernent pour partie des cautions bancaires sur marchés. Celles-ci sont mises en place par les entreprises de travaux, au titre de leur obligation de bonne fin des travaux ou prestations, commandés par Sanef pour un montant de 22.632 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les garanties accordées par des émetteurs de badges de Télépéage Inter-société pour Poids-Lourds et par des émetteurs de cartes accréditatives qui collectent le péage pour le compte de Sanef s'élèvent à 7 611 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Cautions bancaires	22 632	41 917
Garanties Emetteur (TIS PL & cartes accréditatives VL)	7 611	7 611
<b>Total</b>	<b>30 243</b>	<b>49 528</b>

#### c) Commandes d'immobilisations ou de grosses réparations

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Marchés travaux (signés et non engagés)	38 836	38 629
<b>Total</b>	<b>38 836</b>	<b>38 629</b>

La présentation faite des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes en vigueur.

### 3.3. Tableau des flux de trésorerie

#### 3.3.1 Détermination de la marge brute d'autofinancement

Les amortissements et provisions retenus pour le calcul de la marge brute d'autofinancement excluent les provisions sur actifs circulants et comprennent :

- les dotations nettes relatives à l'actif immobilisé,
- les dotations nettes aux provisions pour risques et charges,
- la variation des charges à répartir,
- l'indexation des dettes.

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Dotations nettes sur actif immobilisé	278 137	277 756
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	8 024	-10 581
Variation des charges à répartir	815	815
Indexation des dettes		
<b>Total des amortissements et provisions hors actif circulant</b>	<b>286 976</b>	<b>267 990</b>

#### 3.3.2 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation des intérêts courus non échus et celle des dépôts reçus sont intégrés dans la rubrique « *dettes d'exploitation et diverses* » (flux de trésorerie générés par l'activité).

#### 3.3.3 Acquisition d'immobilisations

La variation des flux générés par l'acquisition des immobilisations est obtenue par les investissements de l'exercice diminués de la variation des soldes des comptes fournisseurs d'immobilisations.

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

---

### 4.1. Consolidation comptable

Sanef établit des comptes consolidés comprenant Sanef et ses filiales :

- Sapn, Bip & Go, Sanef 107.7, Leonord Exploitation, SE BPNL, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- Ainsi que des participations minoritaires dans Routalis et Leonord, consolidées par mise en équivalence.

Les comptes de Sanef sont eux-mêmes consolidés dans le groupe HIT, lui-même consolidé chez Abertis, Espagne.

### 4.2. Indicateurs comptables et financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Valeur ajoutée	1 328 593	1 248 107
Excédent brut d'exploitation	1 071 386	1 003 157
Marge EBE	73,23%	72,77%
EBITDA <sup>(1)</sup>	1 071 266	1 003 793
Marge EBITDA	73,22%	72,82%
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>1 015 287</b>	<b>875 585</b>

(1) Résultat d'exploitation corrigé de la charge de participation et hors dotations aux amortissements et aux provisions.

### 4.3. Litiges

La société Sanef est partie-liée à un certain nombre de litiges dans le cours normal de ses activités. Sanef considère qu'au 31 décembre 2023, aucun des litiges en cours liés à la conduite de ses activités n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat d'exploitation, son activité ou sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

#### 4.4. *Cahier des charges*

La convention de concession principale et le cahier des charges annexé constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat et la société Sanef. Ils régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives de l'exploitation figurent notamment :

- l'obligation de maintenir en bon état d'entretien l'ensemble des ouvrages et de tout mettre en œuvre pour maintenir la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité,
- les dispositions fixant le taux des péages et les règles d'évolution,
- les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques ou des règles fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes. Si une telle évolution était susceptible de compromettre l'équilibre des concessions, l'Etat et la société concessionnaire arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager,
- les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à la date d'expiration du contrat,
- les conditions du retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs,
- la faculté de l'Etat de racheter les contrats de concession pour motif d'intérêt général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### 4.5. *Informations sur les parties liées*

Les principaux tiers ayant une position privilégiée à l'égard de la Sanef sont :

- l'actionnaire majoritaire de la société, Holding d'Infrastructures de Transports (HIT) à hauteur de 100 %.
- les filiales et participations de Sanef, dont la liste figure dans la note 5, en particulier Sapn.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis Infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert.

Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 (Cf. 3.1.3).

Le compte courant de HIT dans le poste « autres dettes » de Sanef au 31 décembre 2023, d'un montant de 5.156 milliers d'euros, représente le solde de la contribution d'impôt sur les sociétés due au titre de l'exercice 2023, à HIT tête de groupe fiscal, soit 207.370 milliers d'euros diminué du montant des contributions aux acomptes d'impôt versées par Sanef au titre de l'exercice pour 202.214 milliers d'euros.

## Comptes sanef

Les comptes courants des postes :

- « autres dettes financières », soit Sapn pour 68.000 milliers d'euros,
- « autres créances », soit SEBPNL pour 5.366 milliers d'euros sont des comptes de « cash pooling » fonctionnant dans le cadre d'une convention de trésorerie intragroupe.

Le poste « dettes fournisseurs » comprend les comptes de Bip & Go pour un montant de 5.233 milliers d'euros, Sapn pour 572 milliers d'euros, Abertis pour 676 milliers d'euros, HIT pour 527 milliers d'euros.

Dans le poste « clients et comptes rattachés » figurent le compte Sapn pour un montant de 9.965 milliers d'euros dont 6.786 milliers d'euros de factures à établir, le compte Bip & Go pour 571 milliers d'euros, le compte SE BPNL pour 1.659 milliers d'euros, ce montant correspondant principalement à des factures à établir, le compte Léonord pour 59 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, Sanef a enregistré des intérêts pour 9.248 milliers d'euros au titre des prêts consentis à Sapn (cf. 3.2.3).

Au 31 décembre 2022, Sanef a enregistré des intérêts pour 12.373 milliers d'euros au titre du prêts consenti par HIT.

Au titre des prêts gérés dans le cadre d'une convention de trésorerie intra-groupe, Sanef a enregistré au 31 décembre 2023, en produits, des intérêts créditeurs SE BPNL 178 milliers d'euros. Les montants d'intérêts débiteurs enregistrés en charges représentent 3.068 milliers d'euros dont 2.537 milliers d'euros pour Sapn et 501 milliers d'euros pour Bip&Go.

Les relations avec les autres filiales et participations ne portent pas sur des montants significatifs.

### 4.6. *Rémunération des organes de direction*

La rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2023 est de 1.436 milliers d'euros. En 2022 elle était de 2.020 milliers d'euros. Aucune rémunération n'a été versée aux autres administrateurs.

Au cours de l'exercice 2023 un montant de 208 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence. Les jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2022 se montaient à 208 milliers d'euros.

### 4.7. *Honoraires de commissariat aux comptes*

Les cabinets KPMG et PHM - Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes de la société au 31 décembre 2023.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus, au titre du contrôle légal des comptes et des prestations entrant dans les diligences liées à cette mission, ainsi qu'au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) se montent à un total de 164 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023 dont 25 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort.

## 5. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

---

Le cas échéant le capital et les autres capitaux propres des sociétés étrangères, hors zone euros, sont exprimés en devises (en milliers).

(1) Non compris le résultat de l'année.

## 6. INFORMATIONS POST-CLOTURE

---

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Liste des filiales et participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote part capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances Valeur nette	Chiffre d'affaires HT	Résultat
				Brute	Nette			
(montants en milliers d'euros)								
<b>Filiales (plus de 50% des titres)</b>								
- Sapn	14 000	335 338	99,97%	599 909	599 909	567 000	474 533	174 714
- Sanef 107.7	15	518	100,00%	15	15		2 122	403
- Bip & Go	1	312	100,00%	1	1		32 888	9 040
- SE Bd Périphérique Nord Lyon	40	4	100,00%	53	53		12 432	149
- Léonord Exploitation	40	5	85,00%	34	34		13 435	0
<b>Participations</b>								
- Leonord	697	40	35,00%	244	244	608	21 496	144
- CENTAURE Nord P-d-C	(a) 320	1 144	34,00%	259	259		929	58
- CENTAURE Grand Est	(a) 450	801	14,44%	131	131		1 575	247
- Autoroutes Trafic	(a) 349	477	15,47%	54	54		2 591	534

(a) Eléments chiffrés connus au 31 décembre 2022